

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 25 Janvier 2023 à 18 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 16 Janvier 2023, s'est réuni, salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents : 26

Danièle Kha, Michel Forget, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Stéphanie Mingant, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Yves Schryve, David Le Doussal, Emilie Cerisay, Frédérique Dieter-Pustoc'h, Jean Pierre Moing, Yvette Metzger, Ronan Gouerec, Isabelle Le Douaron, Arnaud Le Pennec, Didier Le Roux, Noëlle Brunerie, Leila BARON, Eric Saintilan, Michel Tobie, Bruno Goenvic, Serge Nilly, Alain Kerhervé.

Pouvoirs : 7

Patrick Tanguy a donné pouvoir à Pascale Douineau
Danièle Brochu a donné pouvoir à Yves Schryve (à partir de 18 h 45)
Marie-Madeleine Bergot a donné pouvoir à Danièle Kha
Morgane Côme a donné pouvoir à Eric Alagon
Christophe Couic a donné pouvoir à Isabelle Baltus (à partir de 21 h)
Pierre Guillon a donné pouvoir à Stéphanie Mingant
Sonia Monfort a donné pouvoir à Eric Saintilan

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Didier Le Roux

12 PROJET DE RENATURATION DU SITE DES ANCIENNES FONDERIES : ACCOMPAGNEMENT DE LA VILLE PAR LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DU FINISTERE

Exposé :

La Ville de Quimperlé a comme projet de requalifier le site des anciennes Fonderies Rivière. Le projet est inscrit dans les actions majeures du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

Pour travailler sur l'avenir du site, il est prévu de consulter la population pour connaître ses besoins et ses envies, les associations seront également impliquées. En plus du site des anciennes fonderies, l'actuel conservatoire, qui déménagera prochainement, peut être inclus dans la réflexion.

A ce niveau, il est proposé que la Ville bénéficie de l'accompagnement du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) dans le cadre du programme expérimental « résidence de programmation active ».

L'objectif de ce programme est de partager le projet avec les habitants, tout au long de son avancement. Ce dispositif correspond à une résidence d'architectes sur site pendant 6 semaines. Il faut préciser que l'équipe en résidence est constituée de 2 personnes. Chaque équipe candidate grâce à une note d'intention, sur la base d'un cahier des charges. L'équipe retenue est choisie par un jury, dont la Ville fait partie.

Durant la résidence, le CAUE est présent. Ce type de programmation a une visée opérationnelle. Le coût de cet accompagnement est de 25 000€, il faut également prévoir l'hébergement de l'équipe en résidence.

Sur la base de l'étude menée par le CAUE, la Ville souhaite candidater à des appels à projet pour bénéficier d'aides, pour renaturer le site.

Calendrier prévisionnel

- Date limite de candidature : janvier 2023
- Jurys de pré-sélection : janvier-février 2023
- Annonce des candidats retenus : février 2023
- Résidence : sessions réparties entre mars et fin juillet 2023 - comités de pilotage réguliers en présence du CAUE
- Restitution croisée avec l'autre collectivité bénéficiaire du programme et valorisation des résultats : octobre 2023
- Maîtrise d'œuvre et travaux : 2024

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la participation de la Ville de Quimperlé au programme expérimental « résidence de programmation active » initié par le CAUE du Finistère,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention tripartite entre le CAUE, l'équipe en résidence et la Ville,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions publiques pour permettre la renaturation du site des anciennes fonderies

Avis favorable de la commission vie associative, jumelage, coopération, citoyenneté et égalité femmes-hommes du 8 décembre 2022

Avis favorable des Commission politique de la Ville, urbanisme, habitat, mobilités et Commission environnement, transition énergétique, patrimoine immobilier, eau et lutte contre les inondations, travaux, réseaux et voirie du 16 janvier 2023

Avis favorable de la Commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques et de l'administration générale et tranquillité publique du 18 janvier 2023

P.J. : convention

Décision : **Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**



ul